



shifting
economy .brussels

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN
SAMEN OP WEG NAAR DE ECONOMIE VAN MORGEN

Formation générale de base : marchés publics durables

16/01/2024



Possibilité d'insérer des critères de durabilité dans n'importe quelle partie du CDC

	Droit d'accès	Objet du marché	Critères de sélection	Spécifications techniques	Critères d'attribution	Conditions d'exécution
Environnement		X	X	X	X	X
Social (insertion) / Dumping social / Éthique / Commerce équitable	X	X	X		X	X

Pourquoi des phases séparées ?



- **Sélection qualitative:** l'entreprise est-elle capable de réaliser le projet?
- **Spécifications techniques:** que doit faire l'entreprise?
- **Critères d'attribution:** comment sélectionner la meilleure offre?
- **Conditions d'exécution:** comment le contrat doit-il être géré pendant la mise en oeuvre?

1. Droit d'accès



Il est possible de réserver certains marchés à l'**économie sociale**, quel que soit leur montant (article 15 loi 17/06/2016).

Les entreprises d'économie sociale aident les personnes à accéder au marché du travail par l'éducation, la formation et/ou des ateliers protégés.

Si vous réservez un marché à l'économie sociale, seules les entreprises reconnues comme entreprises d'économie sociale peuvent présenter une offre.

Attention: veillez à ce qu'il y ait une concurrence suffisante pour le marché.

Pour plus d'informations consultez ce [lien](#).

1. Droit d'accès : conditions d'exclusion



Motifs d'exclusion obligatoires (articles 67 et 68 loi 17/06/2016):

- Toute entreprise qui a été condamnée pour des infractions à la législation (environnementale ou sociale)

Outil : Base de données centrale des casiers judiciaires

- Dettes fiscales et sociales

Motifs d'exclusion facultatifs (article 69 loi 17/06/2016):

- Notamment toute entreprise qui a commis de graves erreurs professionnelles et dont le pouvoir adjudicateur peut en apporter la preuve.

Exemple: non-respect de la législation environnementale ou sociale

2. Objet du marché



L' « objet » d'un marché désigne le produit, les services ou les travaux que le pouvoir adjudicateur souhaite acquérir.

Cela débouche généralement sur une brève description du produit, des services ou des travaux, mais cela peut également être utilisé pour attirer l'attention sur l'aspect durable du marché.

2. Objet du marché



Assez rapidement, indiquez "écologique" ou "socialement responsable"... dans l'objet du marché !

"Achat de vêtements dans une perspective qui intègre le développement durable".

"Fourniture de produits d'entretien respectueux de l'environnement et de la santé"

"Dans la perspective de la formation et de l'insertion professionnelle".

Une seule règle à respecter : L'objet influence le choix des spécifications techniques et des critères d'attribution. Ceux-ci doivent être directement liés à l'objet du marché.

3. Critères de sélection



Peuvent avoir trait (article 71 loi 17/06/2016 – secteurs classiques):

- 1° à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle; et/ou
- 2° à la capacité économique et financière; et/ou
- 3° aux capacités techniques et professionnelles.

Limite: ces conditions doivent être propres à garantir qu'un candidat ou un soumissionnaire dispose de la capacité juridique et financière + des compétences techniques et professionnelles nécessaires pour exécuter le marché à attribuer.

Toutes les conditions sont liées et proportionnées à l'objet du marché.

3. Critères de sélection



Qualité du contractant

Les critères fonctionnent comme un triage, un filtre :

- Si l'opérateur remplit les critères, l'offre est analysée;
- Si l'opérateur ne remplit pas les critères, l'offre sera écartée..

Attention: A utiliser avec parcimonie et à combiner avec les conditions d'exécution/pénalités.

Les critères de sélection qualitative permettent au candidat/contractant de prouver le respect des exigences sociales et environnementales.

3. Critères de sélection



Gestion de l'environnement : un choix peu judicieux

Vous ne cherchez pas une entreprise durable, mais une solution durable

→ une entreprise n'est pas bonne/mauvaise

Les systèmes de gestion environnementale n'ont pas d'exigences minimales → ne garantissent pas des services plus durables

Exception: si vous disposez d'un système de gestion environnementale, indiquez dans les spécifications techniques que l'entreprise doit suivre ces règles.



4. Spécifications techniques

Définissent les caractéristiques requises des travaux, des fournitures ou des services (article 53 loi 17/06/2016).

Ces caractéristiques peuvent se référer :

- au processus ou à la méthode spécifique de production ou d'exécution des travaux, des fournitures ou des services demandés ou;
 - à un processus propre à un autre stade de leur cycle de vie.
- Condition: être lié à l'objet du marché et proportionné à sa valeur et à ses objectifs.

Spécifications techniques = minimum à respecter:

Ce sont des caractéristiques objectives et mesurables qui sont liées à l'objet du marché.

4. Spécifications techniques



Elles sont formulées de l'une des façons suivantes :

- en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles, y compris des caractéristiques environnementales (degré de biodégradabilité, pourcentage de matières premières recyclées, efficacité énergétique d'une maison, etc.) ;

Condition: être suffisamment précises

- par référence à des spécifications techniques ;

Condition: chaque référence est accompagnée de la mention "ou équivalent"

- par référence aux spécifications techniques pour certaines caractéristiques et aux performances ou aux exigences fonctionnelles pour d'autres caractéristiques.

4. Spécifications techniques



Il est interdit de faire mention :

- d'une fabrication
- d'une provenance déterminée
- d'un procédé particulier

qui caractérise les produits ou les services fournis par un opérateur économique spécifique

Il est interdit de faire référence à :

- une marque
- un brevet ou à un type
- une origine
- une production déterminée

qui auraient pour effet de favoriser ou d'éliminer certaines entreprises ou certains produits.

4. Spécifications techniques



Exception:

- Si une description suffisamment précise et intelligible de l'objet du marché n'est pas possible; ou

Dans ce cas, la mention ou référence doit être accompagnée des termes : « ou équivalent ».

- Si c'est justifié par l'objet du marché.

4. Spécifications techniques – quid des produits locaux ?



Interdiction des restrictions géographiques MAIS :

- Inclusion dans les spécifications techniques (pierre bleue de Wallonie, bacs bleus pour les fruits et légumes)
- Réservation à l'économie sociale
- Interdiction des produits provenant de l'extérieur de l'Union européenne
- ...

Autre solution: N'utilisez pas de clauses compliquées avec des calculs de CO2 !

4. Spécifications techniques – utilisez les labels

Conditions (article 54 loi 17/06/2016):

- Les critères du label doivent être liés à l'objet du marché et doivent être propres à définir les caractéristiques des travaux, des fournitures ou des services qui font l'objet du marché;
- Les critères doivent être vérifiables de manière objective et non discriminatoire;
- Le label a été créé selon une procédure ouverte et transparente;
- Le label est accessible à toutes les parties intéressées;
- Les exigences du label sont fixées par un tiers sur lequel l'opérateur économique candidat au label ne peut exercer aucune influence décisive.

! Mentionnez toujours « ou équivalent » :

Le pouvoir adjudicateur doit accepter toute autre preuve appropriée (dossier technique du fabricant ou rapport d'un organisme reconnu).



Les labels

Les qualités d'un label

- Ne pas induire l'utilisateur en erreur
- Plus-value par rapport aux dispositions légales
- Soumis à un cahier des charges avec des critères objectifs disponibles pour tous
- Contrôle indépendant du cahier des charges

1. Ne pas induire l'utilisateur en erreur

Ces labels semblent indiquer que ces produits sont recyclés ou fabriqués à partir de matériaux recyclés.



2. Plus-value par rapport aux dispositions légales

- Symboles de sécurité / étiquetage obligatoire



- Pas de valeur ajoutée



- Autres

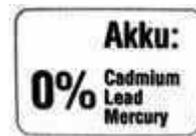


3. Soumis à un cahier des charges

- Labels liés à une marque



- Mentions et labels volontaires



- Awards



4. Contrôle indépendant

Seulement un contrôle indépendant



Labels utiles

- **Généraux**



- **Bois/matériaux de construction**



- **Énergie**

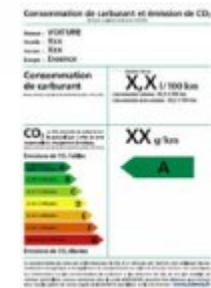
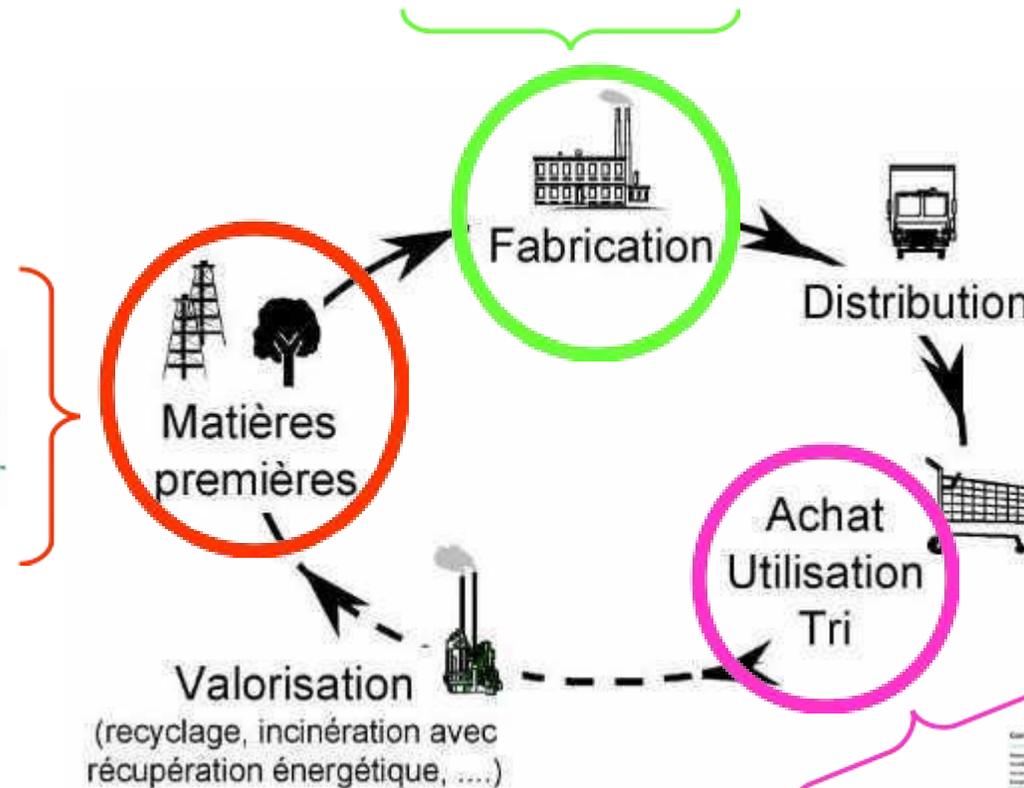


- **Alimentation**



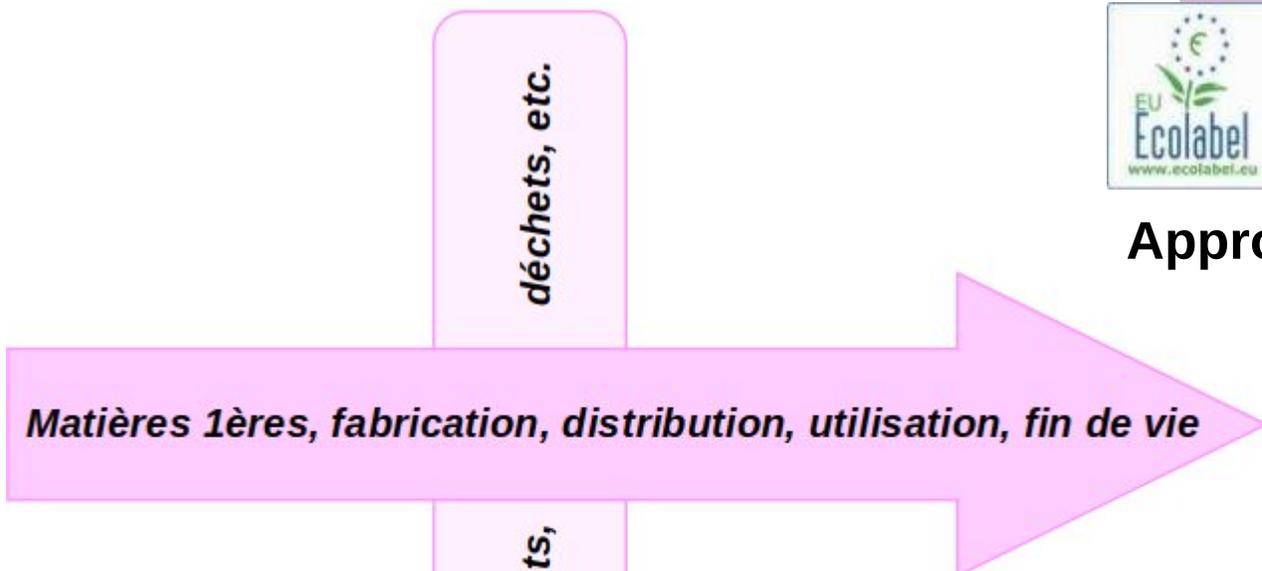
Champ d'application de plusieurs écolabels

Des labels écologiques qui tiennent compte de l'ensemble du cycle de vie d'un produit



Un établissement fabrique plusieurs produits

Un produit passe par plusieurs endroits



Approche « produit »

Référence produit écolabel



Approche « site »
Systèmes de management
(ISO14001, EMAS, ...)

La qualité écologique d'un établissement peut être indépendante de la qualité écologique d'un produit fini

Distinction labels de produits et labels de gestion

Les labels produits certifient un produit. Ils :



- Sont basés sur des normes de produits (ISO, NBN, ...)
- Ne sont pas liés à une entreprise

Les labels de gestion:



- Certifient une entreprise (site)
- Sont liés au fonctionnement d'une entreprise, et non à un produit

La majorité des écolabels se concentrent sur l'impact environnemental des produits, mais d'autres critères sont également pris en compte.

- **Qualité**



- **Commerce équitable**



- **Santé**



Outil : site Labelinfo

The screenshot shows the Labelinfo website interface. At the top, there is a navigation bar with links for HOME, WIE ZIJN WIJ?, HOE WERKT LABELINFO?, CONTACT, and VERGELIJKINGSTABELLEN. The language is set to NL. Below the navigation bar, the main content area displays "106 labels" and a prompt to click on a label for more details. A sidebar on the left contains a filter box and a list of categories: BIO-FAIR, VOEDING, VERPAKKINGEN, PAPIER, ONDERHOUDSPRODUCTEN, LIFESTYLE, BOUWEN, TUINBOUW, and ELEKTRISCHE TOESTELLEN. The main grid features 12 labels, each with its logo and a brief description:

- CERTIFIÉ AB AGRICULTURE BIOLOGIQUE**: AB is een Frans label voor biologische landbouw.
- FARMED RESPONSIBLY asc CERTIFIED ASC-AQUA.ORG**: ASC is een internationaal label voor duurzame vis afkomstig uit aquacultuur.
- Beter Leven**: Beter Leven is een Nederlands label voor dierenwelzijn.
- biogarantie**: Biogarantie is een Belgisch label voor biologische landbouw.
- COSMOS ORGANIC**: Cosmos Organic is een internationale standaard voor biologische cosmetica.
- COSMOS NATURAL**: Cosmos Natural is een internationale standaard voor cosmetica.
- demeter**: Demeter is een Nederlands label voor biodynamische landbouw.
- EKO**: EKO is een Nederlands label op voedingsproducten van biologische landbouw.
- ENERGIE-EFFICIËNTIELABEL**: Label over energiezuinigheid van toestellen.
- ENERGY STAR**: Energy Star is een label over energiezuinigheid van toestellen en pc's.
- EU BIOLABEL**: Het EU biolabel is een Europees label verplicht op alle biologische producten.
- EU ECOLABEL**: EU Ecolabel is een Europees label voor ecologische producten.

At the bottom of the page, there is a cookie notice: "Deze website maakt gebruik van cookies om ervoor te zorgen dat je de beste ervaring op onze website krijgt. Meer info" with an "OK" button.

5. Critères d'attribution



Le pouvoir adjudicateur se fonde sur l'offre économiquement la plus avantageuse (article 81 loi 17/06/2016 marchés publics).

Elle est déterminée (au choix) :

1° sur la base du prix;

2° sur la base du coût (par exemple sur base du coût du cycle de vie);

3° en se fondant sur le meilleur rapport qualité/prix. L'évaluation se fait sur base du prix ou du coût ainsi que sur base d'autres critères.

5. Critères d'attribution



Le coût du cycle de vie (article 82 loi 17/06/2016 marchés publics) couvrent tout ou partie des coûts suivants du cycle de vie d'un produit, d'un service ou d'un ouvrage :

1° les coûts supportés par le pouvoir adjudicateur ou d'autres utilisateurs, tels que :

- a) les coûts liés à l'acquisition;
- b) les coûts liés à l'utilisation (consommation d'énergie et d'autres ressources);
- c) les frais de maintenance;
- d) les coûts liés à la fin de vie (coûts de collecte et de recyclage);

2° les coûts imputés aux externalités environnementales liés au produit, au service ou à l'ouvrage pendant son cycle de vie (par ex. le coût des émissions de gaz à effet de serre)

5. Critères d'attribution



Le coût du cycle de vie

Lorsque le pouvoir adjudicateur évalue les coûts selon une méthode basée sur le cycle de vie, il indique dans les documents du marché les données que doivent fournir les soumissionnaires et la méthode qu'utilisera le pouvoir adjudicateur pour déterminer le coût du cycle de vie sur la base de ces données.

5. Critères d'attribution



Le meilleur rapport qualité/prix

Parmi les critères, il peut notamment y avoir :

- a) la qualité, y compris la valeur technique, les caractéristiques esthétiques et fonctionnelles, l'accessibilité, la conception pour tous les utilisateurs, les caractéristiques sociales, environnementales et innovantes, le commerce et les conditions dans lesquels il est pratiqué;
- b) l'organisation, les qualifications et l'expérience du personnel assigné à l'exécution du marché;
- c) le service après-vente, l'assistance technique et les conditions de livraison.

5. Critères d'attribution



Les critères d'attribution doivent être liés à l'objet du marché et doivent permettre une comparaison (objective) des offres sur la base d'un jugement de valeur.

Ces critères sont, par exemple, la qualité, le prix, la valeur technique, le caractère esthétique et fonctionnel, les caractéristiques environnementales, les considérations sociales, les coûts d'exploitation, la rentabilité, le service après-vente et l'assistance technique, la date de livraison et les retards de livraison ou d'exécution, les garanties pour les pièces détachées et la sécurité d'approvisionnement.

5. Critères d'attribution – critères durables

En cas d'incertitude sur la capacité du marché à répondre à certaines exigences, il est possible d'indiquer que la priorité sera donnée aux produits présentant de meilleures performances environnementales, sociales ou éthiques.

Les critères d'attribution doivent:

- Être clairement indiqués dans le cahier des charges
- Être liés à l'objet du marché
- Être (objectivement) mesurables et vérifiables



Exercice

Trouvez les erreurs:

Objet : Achat d'un nettoyant multi-surface

Critères d'attribution :

- 1) Prix par litre du produit (80 %)
- 2) Environnement: plus l'impact sur l'environnement est faible, plus le score est élevé (10%)
- 3) Conformité aux spécifications techniques (10%)

Exercice

Trouvez les erreurs:

Objet : Achat d'un nettoyant multi-surface

Critères d'attribution :

- Prix: 80 %
- Environnement: 20 %

Valeur totale estimée du contrat: 40.000,00 EUR

→ **Le choix de ces critères d'attribution est-il bon ou mauvais ?**

Exercice

Offre 1	Offre 2
40.000,00 EUR Score : 80 points	53.333,00 EUR Score : 60 points
Produits non-respectueux de l'environnement Score: 0 point	Produits respectueux de l'environnement 20 points
Total: 80 points	Total: 80 points

- Le choix de ces critères d'attribution est-il bon ou mauvais ?
 - Êtes-vous prêt à payer 13.333,00 EUR de plus pour des produits respectueux de l'environnement ?

Coûts cachés : Life cycle costing

Le Life Cycle Cost (LCC) permet de mesurer le coût de production sur l'ensemble du cycle de vie, de la fabrication au démantèlement.

$$\text{LCC} = \text{Cic} + \text{Cin} + \text{Ce} + \text{Co} + \text{Cm} + \text{Cs} + \text{Cenv} + \text{Cd}$$

- Cic = Prix d'achat
- Cin = coûts d'installation et de démarrage
- Ce = coût de l'énergie
- Co = coûts d'exploitation (handwerk)
- Cm = coûts d'entretien et de réparation
- Cenv = coûts environnementaux
- Cd = coûts de démantèlement et de recyclage

Life cycle costing : le minimum

Afin d'intégrer une logique de Life Cycle Cost (LCC), il faut au minimum tenir compte de:

- L'énergie
- L'eau
- Les autres consommables directs

Parfois, il serait approprié d'ajouter la maintenance, les mises à jour, le démantèlement, ...

Exemple : lave-vaisselle

Scénario:

- Durée de vie estimée: 10 ans
- Prix de l'eau : 5,07 EUR/1000 litres
- Prix de l'énergie: 0,30 EUR/kWh

Que manque-t-il?

*Prix calculés le 28/02/2023



Exemple : lave-vaisselle

Scénario:

- Durée de vie estimée: 10 ans
- Prix de l'eau : 5,07 EUR/1000 litres
- Prix de l'énergie: 0,30 EUR/kWh

Que manque-t-il?

Le prix d'achat + la consommation d'eau + la consommation d'énergie + le nombre de fois où la machine est utilisée par an (250)

*Prix calculés le 28/02/2023



Exemple : lave-vaisselle (scénario 2500 utilisations)

	BOSCH SMS4HMI02E	BOSCH SMS6TCI00E
Prix d'achat	899,00 EUR	1 099,00 EUR
Consommation d'énergie	85kWh/100 cycles	54kwh/100 cycles
Classe énergétique	D	A
Consommation d'eau	9,5 L/cycle	9,5 L/cycle
Prix LCC	1 656,91 EUR	1 624,41 EUR
Achat	899,00 EUR (54%)	1099,00 EUR (67%)
Énergie	637,50 EUR (38%)	405,00 EUR (25%)
Eau	120,41 EUR (8%)	120,41 EUR (8%)

Sources : <https://www.vandenborre.be/fr/lave-vaisselle/bosch-sms4hmi02e> et <https://www.vandenborre.be/fr/lave-vaisselle/bosch-sms6tci00e>

Exemple : lave-vaisselle

Alternative au LCC

Pondérez les critères d'attribution sur la base du scénario LCC.

Critères d'attribution:

- Prix : 67 %
- Énergie: 25 %
- Eau: 8 %



Life cycle cost calculator

La Commission européenne a mis au point une série d'outils de calcul du coût du cycle de vie spécifiques à chaque secteur, afin de faciliter l'utilisation du coût du cycle de vie par les acheteurs publics.

Un calcul au moyen du coût du cycle de vie peut être effectué via ce [lien](#).

Conclusion générale

Logique de la structure du cahier des charges

Fixation des exigences au moyen des spécifications techniques et des critères d'exécution

Objectif: exclure 50-80 % du marché

ET/OU

Mesurer une prestation à l'aide de critères d'attribution

Objectif: choisir le plus performant parmi tous les soumissionnaires

6. Conditions d'exécution



Les conditions d'exécution du marché ne sont pas prises en compte dans le choix de l'entrepreneur.

MAIS toutes les conditions d'exécution doivent être respectées par le producteur. Attention donc aux conditions d'exécution trop strictes.

6. Conditions d'exécution



Article 87 loi marchés publics

Le pouvoir adjudicateur peut prévoir des conditions particulières concernant l'exécution d'un marché pour autant qu'elles soient liées à l'objet du marché et indiquées dans l'avis de marché ou dans les documents de marché.

Ces conditions peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi.

6. Conditions d'exécution : bon ou mauvais



- Tous les produits alimentaires doivent être livrés le jour ouvrable suivant.
- Les produits doivent être livrés avec des véhicules Euro 6.
- Les déchets d'emballage doivent être repris (livraison de meubles)
- Le fournisseur doit effectuer une enquête de due diligence sur les bonnes conditions de travail chez ses fournisseurs un mois après l'attribution. Après trois mois, un plan d'action doit être proposé avec des mesures correctives.

6. Conditions d'exécution : social



Obligation de faire un effort pour l'entreprise contractante de faire de l'insertion ou de la formation.

Obligation de sous-traiter un pourcentage du marché à une entreprise de l'économie sociale.

Clause de flexibilité : l'entreprise est payée davantage si elle fournit plus d'heures de formation ou d'insertion (avec une limite maximale).

Utilisation des données pour les marchés futurs



Demandez toujours le plus de statistiques possible sur le marché en cours :

- chiffres d'utilisation
- données de consommation
- feedback des utilisateurs
- ...

Organisez des réunions régulières avec le fournisseur pour discuter du contrat et tirer des enseignements de ses expériences.

Outil : guide Buying Social

La Commission européenne a produit un guide sur la prise en compte des considérations sociales dans les marchés publics.

Le guide peut être consulté [ici](#).



European Commission

Étapes pour rendre les marchés publics durables

A. Phase de préparation

1. Analyse des besoins
2. Analyse du cycle de vie
3. Analyse de marché

B. Écriture du cahier des charges

C. Vérification des critères : attribution et exécution

D. Intégration des enseignements tirés dans le prochain marché



A quel moment la vérification des critères doit-elle être prise en compte ?

Avant l'attribution

Critères techniques, d'attribution et de sélection:

- Tous les critères doivent pouvoir être vérifiés au moyen d'attestations, de tests de laboratoire, ...

Auto-déclaration:

- Excluez l'auto-déclaration comme preuve.
- Listez les preuves acceptées dans le cahier des charges.

Exemple : sols

Critère:

- Résistance à l'usure des peintures pour sols
- Les revêtements de sol et les peintures pour sol doivent présenter une résistance à l'usure telle que la perte de masse ne dépasse 70mg après 1000 cycles d'essai avec une charge de 1000g et une roue abrasive CS10 conformément à la norme EN ISO 7784-2.

Vérification :

- Les produits portant le label écologique de l'UE répondent à ce critère.
- Si les produits ne disposent pas d'un écolabel de l'UE, le soumissionnaire doit fournir les résultats des tests effectués conformément à la norme EN ISO 7784-2 ou à une norme équivalente.

Pendant l'exécution

Critères d'exécution:

Tous les critères doivent être vérifiés. Concentrez-vous sur les critères qui sont importants pour votre organisation et effectuez des contrôles réguliers.

Déclaration sur l'honneur:

A éviter: des critères invérifiables tels que de bonnes conditions de travail.

Pendant l'exécution

Marché d'une valeur de 26.000.000,00 EUR par an avec 3 lots et toute une série de spécifications techniques (produits biologiques, saisonniers, ...)

Comment organiser le contrôle?

Solution: externalisation avec un coût de 0,5 % de la valeur totale du marché.

Lors de l'exécution d'un marché, vous constatez que certaines conditions ne sont pas remplies. Comment réagissez-vous ?

Lors de l'exécution d'un marché, vous constatez que certaines conditions ne sont pas remplies. Comment réagissez-vous ?

- 1) Imposer des pénalités pour d'éventuelles violations du cahier des charges
- 2) Infractions constatées: contrôle externe ou collecte de preuve
- 3) Consultation et demande d'ajustement
- 4) Mise en demeure officielle et pénalités

Un contrat a été remporté sur la base d'un critère d'attribution écologique.

Pendant l'exécution, le contractant ne répond pas aux critères énoncés dans son offre.

Comment réagir ou éviter cela ?

Conclusion

La vérification est une étape indispensable dans les marchés publics.

En réfléchissant bien à la formulation de vos critères, vous pouvez rendre ces étapes efficaces et fluides.

Formulez toujours vos critères suivis de la manière dont vous allez effectuer la vérification.

Outil : GPP Toolkit

La Commission européenne a élaboré des critères de marchés publics écologiques pour faciliter l'inclusion d'exigences écologiques dans les documents de marchés publics.

Les critères peuvent être consultés via ce [lien](#).



European Commission

Étapes pour rendre les marchés publics durables

A. Phase de préparation

1. Analyse des besoins
2. Analyse du cycle de vie
3. Analyse de marché

B. Écriture du cahier des charges

C. Vérification des critères : attribution et exécution

D. Intégration des enseignements tirés dans le prochain marché



Rappel

Les marchés publics durables sont un processus qui consiste à remplacer les mauvais achats par des achats moins mauvais.

Il s'agit d'un processus continu (voir le plan d'action du gouvernement flamand)

Il s'agit d'un processus progressif (tracteur électrique)

C'est basé sur des expériences antérieures

Possibilités d'amélioration

- 1) Consultez les entreprises
- 2) Utilisez des critères d'attribution
- 3) Enregistrez les expériences et statistiques des utilisateurs

1. Consultez les entreprises

Elles sont des expertes dans leur domaine.

Consultez-les régulièrement afin d'avoir:

- 1) Une meilleure compréhension du marché
- 2) Des nouvelles solutions innovantes
- 3) Des conseils pratiques pour la réalisation de votre mission

2. Utilisez des critères d'attribution

Les critères d'attribution constituent l'outil d'étude de marché idéal (voir les slides sur l'étude de marché).

Ils peuvent être utilisés pour exprimer votre vision de l'avenir.

Indiquez ce qui est important pour vous dans les critères d'attribution (même si personne ne peut y répondre).

Cela encourage les entreprises à réfléchir et à innover.

3. Enregistrez les expériences et statistiques des utilisateurs

- 1) Demandez des statistiques sur votre utilisation.
- 2) Demandez des solutions, des conseils, ... pour l'exécution de votre contrat.

Soyez flexible et osez adapter les missions → l'équipe de nettoyage obtient une tâche supplémentaire de détection des fuites.

- 3) Effectuez des enquêtes ou demandez à l'entrepreneur d'effectuer une enquête à la fin du marché.

Outil : Site du SPW

Site du Service public de Wallonie, qui a développé différents outils, dont des fiches pour les projets prioritaires.

Évaluation



Conclusion générale

Conclusion générale

- La législation est rassurante et suffisamment testée : il n'y a pas de risques juridiques.
- Il est nécessaire de choisir des priorités. Il est impossible d'inclure tous les critères de durabilité dans tous les cahiers des charges..
- Il s'agit d'un processus graduel, dans lequel des critères plus stricts doivent être introduits progressivement. L'objectif est de refuser l'accès au marché à 50-80% du marché parce qu'il ne répond pas à vos exigences de qualité.
- Une bonne analyse des besoins et du marché est très importante.
- La formulation des critères doit être bien choisie afin que la vérification puisse se dérouler sans problème.
- De nombreux outils sont disponibles : help desk, boîte à outils GPP, formation, etc.

Outil : site de Bruxelles Environnement



Liens utiles

- [Formations en marchés publics durables](#)
- [Helpdesk gratuit pour marchés publics durables](#)
- [Cahiers des charges types, clauses et documents utiles pour des marchés publics durables](#)
- [Centrales d'achats durables à Bruxelles](#)

Partager:     

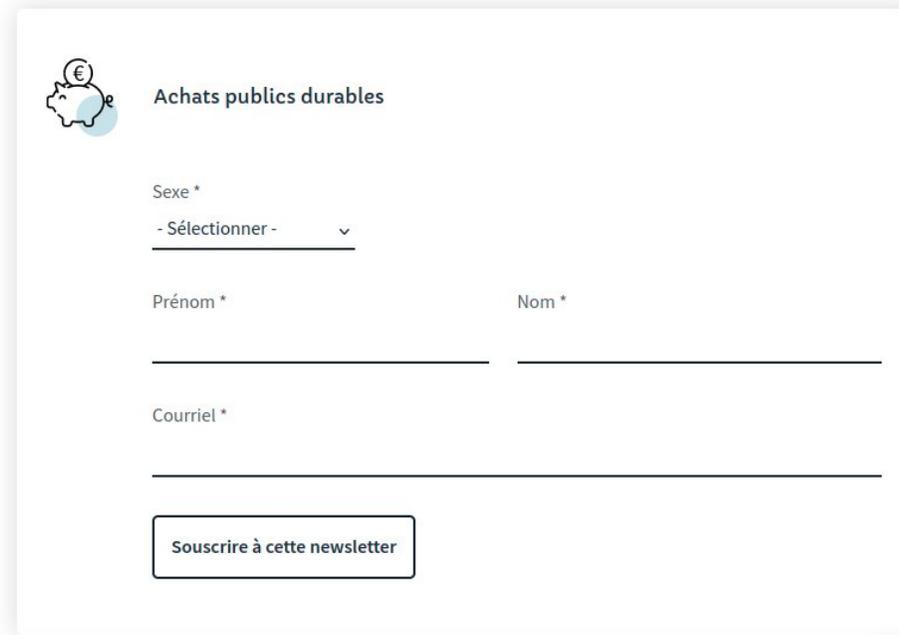
Cet onglet se trouve en bas de la page.

→ Trouvez nos formations, cahiers des charges types et autres outils pour les marchés publics durables [ici](#).

Outil : Newsletter de Bruxelles Environnement

Newsletter

Abonnez-vous à la newsletter achats publics, soyez informé des dernières évolutions et découvrez d'autres témoignages.



The screenshot shows a subscription form for 'Achats publics durables'. It includes a piggy bank icon with a Euro symbol, a dropdown menu for 'Sexe *', and input fields for 'Prénom *' and 'Nom *'. A 'Courriel *' field is also present. A button labeled 'Souscrire à cette newsletter' is at the bottom.

Achats publics durables

Sexe *

- Sélectionner -

Prénom * Nom *

Courriel *

Souscrire à cette newsletter

Pour recevoir l'agenda des prochaines formations inscrivez-vous à la newsletter

Rappel des prochaines formations

- 08/02 : Comment rendre son marché de communication et d'outils de promotion plus durable ?
- 05/03 : Initiation aux bases des marchés publics durables en une journée (nl)
- 19/03 : Quels outils pour rendre mes marchés publics plus durables ? Focus sur les labels et certifications pour vos marchés de services et de fournitures
- 05/04 : Pour des vêtements de travail éthiques, responsables et écologiques, durabilisez vos marchés publics de textile !
- Mai 2024 : Meet your buyer - Rencontrez les professionnel·les du secteur pour rendre vos marchés publics plus équitables
- 11/06 : Rendez l'entretien des espaces verts plus durables dans vos marchés publics !

Autres outils

- [Communication](#) de la Commission européenne du 7 juin 2021 - Orientations sur la passation de marchés de solutions innovantes
- [Communication](#) de la Commission européenne du 15 mars 2021 sur les outils de lutte contre la collusion dans les marchés publics et orientations sur la manière d'appliquer le motif d'exclusion y relatif
- [Brudalex 2.0](#)
- [Définition 'Sustainable development'](#)
- [Définition 'Green public procurement'](#)
- [Définition de l'économie sociale](#)
- [Ratio marché publics durables et PIB](#)
- [Guide Buying Social](#)
- [Buying for social impact](#) - Good practice from around the EU
- [Public procurement for a circular economy](#) - Good practice and guidance
- [Buying Green Handbook](#)
- [LCC calculator \(EC\)](#)
- [Stratégie Bosa](#)

Autres outils

- [Shifting Economy](#)
- [GPP toolkit](#)
- [Site de Bruxelles Environnement](#)
- [Site du Service public de Wallonie](#)
- [Pianoo](#)
- [Infolabel](#)
- [Guide des achats durables](#)
- [SAW-B](#)
- [Sociale economie Vlaanderen](#)
- [Annuaire économie sociale Wallonie](#)
- Actiris (helpdesk clauses sociales):
 - ndepremare@actiris.be
 - jvandermaarel@actiris.be

Temps pour évaluer

Dernier tour de table...

- Donnez un point positif et un point négatif.
- Comment ferez-vous vos achats dans la pratique à la suite de cette formation ?

Questions ?

Merci !
Contact helpdesk MPD :

greenprocurement@environnement.brussels
[Site internet](#)



shifting
economy.brussels

ENSEMBLE, VERS L'ÉCONOMIE DE DEMAIN
SAMEN OP WEG NAAR DE ECONOMIE VAN MORGEN

GC4
BRUSSELS
2030



bruxelles
environnement
leefmilieu
brussel
.brussels



BRUSSEL ECONOMIE EN WERKGELEGENHEID
BRUXELLES ÉCONOMIE ET EMPLOI
GEWESTELIJKE OVERHEIDSDIENST BRUSSEL
SERVICE PUBLIC RÉGIONAL DE BRUXELLES



hub
.brussels
our business is to help yours



innoviris
.brussels
we fund your future